



**5^{EME} EDITION DU SEMINAIRE SUR LES INFRASTRUCTURES
FINANCIERES ET LA GESTION DU RISQUE CREDIT**

Rabat, du 22 au 25 septembre 2014

**ALLOCUTION INAUGURALE
DE MONSIEUR LE WALI
DE BANK AL-MAGHRIB**

Rabat, le 22 septembre 2014



Mesdames, Messieurs,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue au Maroc et de vous exprimer mes vifs remerciements pour votre participation à la cinquième édition du séminaire sur les infrastructures financières et la gestion du risque crédit. Je tiens à remercier en particulier la Société Financière Internationale et le Fond Monétaire Arabe qui organisent conjointement avec Bank Al-Maghrib cet événement.

Les thèmes qui seront débattus lors de ce séminaire sont extrêmement importants, en particulier pour les pays de la région, dont un bon nombre est représenté aujourd'hui, qui aspirent à promouvoir l'inclusion financière et développer leurs systèmes financiers.

Les dispositifs de partage de l'information financière pour une gestion saine du risque de crédit occuperont, à juste titre, une large place dans vos débats. Ils constituent, en effet, un impératif pour une intermédiation financière efficace, dont le développement est souvent handicapé par l'absence ou la faiblesse de l'information financière.

Ces dispositifs revêtent une importance particulière pour l'ensemble des acteurs dans le processus de gestion du risque crédit.

D'abord, pour les emprunteurs qui peuvent tirer profit de la qualité de leurs rapports de crédit pour réduire leurs coûts de financement.

Ensuite, pour les prêteurs qui peuvent disposer d'une mine d'informations, en temps réel, complétant les données bilancielle des emprunteurs, facilitant l'analyse du risque et l'évaluation de la solvabilité de ces derniers.

Et enfin, pour les régulateurs pour qui le dispositif constitue un des piliers de la stabilité du système financier qui permet de relever les défis en matière d'éducation des consommateurs, en leur inculquant une discipline financière à même d'éviter leur surendettement.



Aussi, est-il important pour l'ensemble de ces intervenants d'être à l'état de l'art dans ce domaine, en particulier les banques centrales en leur qualité de régulateurs qui ont un rôle important à jouer pour la création d'une dynamique autour de l'utilisation des registres relatifs à l'information sur le crédit et de manière plus globale pour la mise à niveau des infrastructures financières.

Ces questions doivent relever de l'ordre des priorités surtout dans un environnement marqué par des conjonctures économiques difficiles et des risques d'instabilité financière. Dans ce contexte, nos économies connaissent des changements importants tant au plan de l'industrie bancaire qu'au niveau du comportement des consommateurs et des demandeurs de crédit. Il importe de souligner également l'accélération, au plan régional, du développement des relations économiques, commerciales et financières qui nous mettent devant de nouveaux défis à relever pour la convergence des cadres juridiques et des pratiques bancaires de nos pays vers les meilleurs standards.

Pour accompagner ces évolutions, les infrastructures financières ne peuvent être efficaces que si elles couvrent, en plus de dispositifs de partage de l'information efficaces, des institutions et des marchés solides, des systèmes de paiement et de règlement robustes et des capacités financières renforcées.

Ce séminaire est une excellente occasion pour examiner ces questions en présence d'éminents experts et dont les conclusions et recommandations seront suivies, j'en suis convaincu, avec un grand intérêt par les différentes institutions ici représentées.

Pour ma part, et en vue de contribuer à ces débats, je voudrais vous parler de l'expérience du Maroc qui s'insère dans le cadre d'une stratégie plus globale relative au développement intégré du secteur financier à l'horizon 2020.



Cette stratégie qui a été arrêtée à la fin de la précédente décennie ambitionne de faire de notre pays un hub financier régional et confirme notre engagement à promouvoir des partenariats économiques avec les pays du continent africain dans le cadre d'une coopération gagnant/gagnant. Outre le développement accéléré et maîtrisé du marché des capitaux, elle vise également l'approfondissement du marché bancaire national à travers notamment l'action en faveur de la bancarisation de la population, l'amélioration de l'accès au financement pour les entreprises ainsi que le renforcement et la modernisation de l'infrastructure financière.

Pour réaliser nos ambitions, nous travaillons au niveau de la Banque sur la base de plans stratégiques triennaux et des objectifs opérationnels et ce, dans le cadre d'une démarche concertée avec les acteurs publics et privés.

Il en est ainsi du chantier de partage de l'information financière qui a constitué pour nous un enjeu majeur pour accroître la capacité de financement de l'économie et réussir les réformes bancaires notamment celles liées à Bale 2 et Bale 3.

Ainsi le travail qui a été mené avec *la SFI* pendant plusieurs années a abouti au démarrage de l'activité du 1er Crédit Bureau au Maroc en 2009.

Il a permis de centraliser et d'améliorer l'information sur le crédit concernant les particuliers et toutes les catégories d'entreprises y compris les TPME et les bénéficiaires du microcrédit. Durant les quatre dernières années, son activité a connu une croissance significative, avec l'augmentation du nombre d'établissements qui alimentent et consultent sa base de données et comprenant en plus de l'ensemble des banques et des sociétés de financement spécialisées, 4 associations de micro crédit comptant parmi les plus importantes du pays.



Aujourd'hui, cette base enregistre environ 5 millions de clients dont environ 200.000 entreprises et plus de 10 millions de contrats de crédit représentant 93% de l'encours global des crédits distribués.

De même, les consultations des rapports de solvabilité ont progressé de manière significative atteignant cette année une moyenne journalière de 6.000 consultations. Cet accroissement a été facilité par l'automatisation du processus de consultation au sein d'un grand nombre d'établissements.

Grace au Crédit Bureau, les établissements bancaires, malgré une conjoncture économique difficile, marquée par la montée des risques, ont pu maîtriser le niveau de leurs créances en souffrance.

De même le secteur du micro-crédit, qui, suite à une croissance rapide, a connu des difficultés en raison de la hausse sensible des créances impayées, a retrouvé une situation assainie favorisée par le partage de l'information sur le crédit.

En vue de consolider et d'améliorer l'information financière, nous avons inscrit de nouvelles actions structurantes dans le plan stratégique triennal 2013-2015 de Bank Al-Maghrib.

Ainsi, la Banque a attribué une seconde licence à un nouveau Crédit Bureau, dont la mise en service interviendra courant 2015 et ce, dans l'objectif de diversifier l'offre de services et de réduire le coût de ces prestations.

De même, nous sommes entrain d'examiner les modalités d'ouverture de l'activité du Crédit Bureau à des fournisseurs de données non financières. Bank Al-Maghrib mène, en effet, avec l'assistance de la SFI, une étude en vue d'évaluer le cadre légal et réglementaire actuel afin d'étudier la faisabilité d'échanger des données des entités non-supervisées par la Banque Centrale, comme les opérateurs télécoms, les régies eau/électricité...etc.



D'autre part, le gouvernement a engagé, en concertation avec les partenaires concernés et avec l'assistance de la FMA, la SFI et la BERD le projet de la refonte du droit des sûretés mobilières qui comporte 2 volets :

- le premier volet consiste à promouvoir un nouveau cadre juridique permettant aux PME d'utiliser les biens mobiliers comme garantie et de faciliter leur acceptation par les banques et leur réalisation.

- le deuxième volet a trait à la mise en place d'un registre de garanties favorisant la centralisation des informations sur les biens donnés en garantie par les débiteurs et garantissant la priorité des créanciers contre les titulaires de droits concurrents.

Consciente de l'intérêt que représente l'accès, par les entreprises et les établissements bancaires, à une information financière et économique la plus exhaustive possible, Bank Al Maghrib a pris l'initiative de prendre 3 autres mesures qui me paraissent importantes à souligner.

La 1^{ère} a consisté à mettre en place, en partenariat avec des partenaires publics et privés, l'observatoire de la TPME. Il a pour objet de mettre à la disposition des entreprises et des autres acteurs privés et publics des études et des informations démographiques, économiques et financières concernant le tissu productif du pays.

La 2^{ème} porte sur l'accès par les commerçants à la Centrale des Chèques Irréguliers. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des actions que mène Bank Al-Maghrib pour crédibiliser le chèque, est de nature à permettre aux entreprises de sécuriser leurs transactions. Sa mise en service est prévue courant 2015.

La 3^{ème} mesure concerne la mise à la disposition du système bancaire, avant la fin de cette année, d'un nouvel outil d'aide à l'appréciation du risque relatif aux impayés sur Lettres de Change Normalisées (LCN).



En parallèle à ces actions, nous veillons au strict respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles. Dans ce sens, Bank Al-Maghrib et la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) ont signé en 2013 un protocole d'accord et de coopération, devant permettre notamment la promotion de la culture de protection des données personnelles dans le secteur bancaire et financier et l'adoption de modalités d'application du dispositif légal et réglementaire plus adaptées à ce secteur.

Dans ce cadre, une commission constituée avec les associations bancaires a été mise en place pour coordonner les actions et les démarches de mise en œuvre des dispositions de la loi par les établissements de crédit.

Je ne saurais conclure sans vous souhaiter plein succès à vos travaux et remercier la Société Financière Internationale, le Fonds Monétaire Arabe et les autres institutions financières internationales qui apportent le soutien constant à l'amélioration des dispositifs de partage de l'information financière.

Il me plait, enfin, de vous inviter à profiter de votre séjour au Maroc et à Rabat, ville impériale du Royaume, pour découvrir son héritage et sa richesse millénaire.